



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 8 avril 2015

## DECISIONS

**Levani BOTIA (ATLANTIQUE STADE ROCHELAIS) :** A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Union Bordeaux-Bègles / Atlantique Stade Rochelais du 28 mars 2015, comptant pour la 21<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur Levani BOTIA est suspendu pour une durée de **5 semaines consécutives** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber ou le pousser vers le sol de telle sorte que sa tête et/ou le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ».

**Monsieur Levani BOTIA sera donc requalifié à compter du 2 mai 2015.**

**Enrico JANUARIE (LOU RUGBY) :** A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Lou Rugby du 28 mars 2015, comptant pour la 21<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur Enrico JANUARIE est suspendu pour une durée de **2 semaines consécutives** pour « *Piétiner, marcher sur un adversaire* ».

**Monsieur Enrico JANUARIE sera donc requalifié à compter du 11 avril 2015.**

**Bernard N NOMO (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE) :** A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres, Section Paloise Béarn Pyrénées / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 7 septembre 2014, comptant pour la 3<sup>ème</sup> journée de PRO D2, U.S.A. Perpignan / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 20 septembre 2014, comptant pour la 5<sup>ème</sup> journée de PRO D2, U.S. Montalbanaise / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 4 avril 2015, comptant pour la 26<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Bernard N NOMO est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Bernard N NOMO sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par le S.U. Agen Lot-et-Garonne.**

**Daniel Mark RAMSAY (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES) :** A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres, Colomiers Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 15 novembre 2014, comptant pour la 11<sup>ème</sup> journée de PRO D2, U.S.A. Perpignan / Section Paloise Béarn Pyrénées du 29 mars 2015, comptant pour la 25<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Section Paloise Béarn Pyrénées / Stade Montois Rugby du 4 avril 2015, comptant pour la 26<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Daniel Mark RAMSAY est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Daniel Mark RAMSAY sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par la Section Paloise Béarn Pyrénées.**

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr

